

OTV : Opération Tranquillité Vacances

Lutte contre les cambriolages

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire en ligne, suivez le lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

ou bien flashez le QR Code contenu dans **les affiches**.